



PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 353 - DECEMBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute- Normandie et de Picardie**

### **Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Décision N °2014335-0075 - Décision du 1er décembre 2014 portant délégation pour placement à titre préventif en cellule de confinement ou en cellule disciplinaire .....	1
--	---

### **Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Décision N °2014335-0071 - Décision portant délégation de signature en matière d'isolement .....	4
Décision N °2014335-0072 - Décision portant délégation de signature en matière disciplinaire .....	6
Décision N °2014335-0073 - Décision portant délégation de signature .....	9
Décision N °2014335-0074 - Décision récapitulative portant délégation de signature .....	12





PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014335-0075**

**signé par  
Aurélien LECLERCQ, Chef d'Établissement**

**le 01 Décembre 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de Lille- Annoeulin**

Décision du 1er décembre 2014 portant  
délégation pour placement à titre préventif en  
cellule de confinement ou en cellule  
disciplinaire



Ministère de la Justice  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires  
du  
Nord Pas de Calais Haute Normandie et Picardie  
Centre Pénitentiaire de Lille-Annoeullin

N° 606 /2014 (annule et remplace la décision n° 527/2014 du 17 novembre 2014)

**Décision du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant délégation pour placement à titre préventif en cellule de confinement ou en cellule disciplinaire**

Vu l'article R57-6-24 du code de procédure pénale

Vu l'article R57-7-5 du code de procédure pénale

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 05 juillet 2011 nommant Madame Aurélie LECLERCQ en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille – Annoeullin

**Article 1<sup>er</sup>** délégation permanente est donnée à :

- Monsieur Jean-François NOURRISSON directeur adjoint au chef d'établissement
- Madame Sophie SLACHCIAK, directrice de détention
- Madame Camille LE BOULANGER, directrice de détention
  
- Monsieur Guillaume ROUSSEL capitaine pénitentiaire, chef de détention
- Monsieur David KOSCIANSKI, capitaine pénitentiaire adjoint au chef de détention

*Aux lieutenants*

- Monsieur Yannick MUTEZ
- Monsieur Sébastien RAPINAT
- Monsieur Julien DOYHENARD
- Monsieur Mikael SYNAKOWSKI
- Monsieur Gérard COLMANT
- Monsieur Dominick BLONDIN

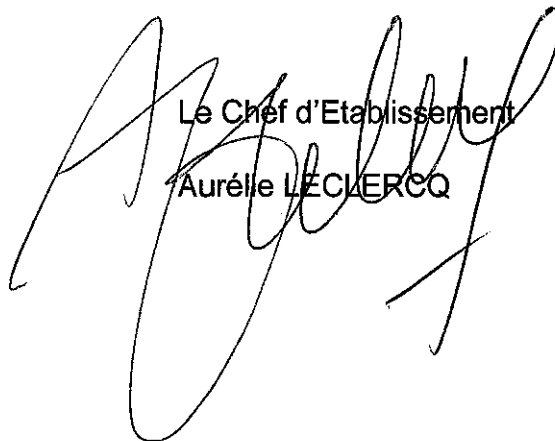
*Aux majors et 1ers surveillants :*

- Monsieur Luc DELIERE
  - Monsieur Gilles DUFOUR
  
  - Monsieur Maxime ALBERTIER
  - Monsieur David BOUCHE,
  - Monsieur Loïc BODIN,
  - Monsieur Christophe CHIBOUT
  - Monsieur Kamel DRAIDI
  - Madame Chloé FONTAINE
  - Monsieur Julien KARAMUCKI
  - Monsieur Jean Luc LAFORCE
  - Monsieur Geoffrey MARIE
  - Monsieur Guillaume MICHEL
  - Monsieur Rachid RAHHALI
  - Monsieur Grégory STRZEMPEK
  - Monsieur Mickaël VIART
  - Monsieur Willy WABLE
- Madame Aurélie AVOINE
  - Monsieur Boubecare BOURAS
  - Monsieur Arnaud CANIVET
  - Monsieur Ludovic DEMUREZ
  - Monsieur Christophe DUBOIS
  - Monsieur Sébastien GUILLEMANT
  - Madame Sandrine KOPERSKI
  - Monsieur Fabrice MARCQ
  - Monsieur Yohann MARIE
  - Monsieur Jean Yves MITERNIQUE
  - Monsieur Jean SALOMÉ
  - Monsieur Mario SONTA
  - Monsieur Eric WEIS

Aux fins de placer à titre préventif, une personne détenue en cellule disciplinaire ou en cellule de confinement (article R57-7-18 du code de procédure pénale)

**Article 2** Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Nord.

  
Le Chef d'Etablissement  
Auréli LECLERCQ



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014335-0071**

**signé par**

**Martine HAMELOT- MARIE, directrice du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin**

**le 01 Décembre 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Décision portant délégation de signature en  
matière d'isolement

## MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES  
DU NORD /PAS-de-CALAIS, HAUTE-NORMANDIE, PICARDIE

## CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE LOOS SEQUEDIN

## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ISOLEMENT

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 726-1, R. 57-6-23, R. 57-6-24, R. 57-7-62 à R. 57-7-78,

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 Octobre 2014 nommant Madame Martine HAMELOT MARIE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin,

Madame **Martine HAMELOT MARIE**, directrice du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin,

**DECIDE :****Article 1**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame **Delphine ROUSSELET**, directrice adjointe
- Madame **Sandrine ROCHER**, directrice de détention
- Monsieur **Pascal DUPIRE**, directeur de détention
- Madame **Florence BOULET**, directrice du CNE

aux fins :

- de décider du placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence ;
- de décider du placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure ;
- de proposer la prolongation de la mesure d'isolement ;
- de rédiger le rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement ;
- de prononcer la levée la mesure d'isolement relevant de la compétence du chef d'établissement.

**Article 2**

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée.

A Sequedin, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La directrice,

Martine HAMELOT-MARIE

**Diffusion**

- intéressés
- DISP Lille
- Pour publication au recueil départemental des actes administratifs (Préfecture de Lille)





PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014335-0072**

**signé par**  
**Martine HAMELOT- MARIE, directrice du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin**

**le 01 Décembre 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie**  
**Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Décision portant délégation de signature en  
matière disciplinaire

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES  
DU NORD /PAS-de-CALAIS, HAUTE-NORMANDIE, PICARDIE**

**CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE LOOS SEQUEDIN**

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DISCIPLINAIRE**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 Octobre 2014 nommant Madame Martine HAMELOT MARIE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin,

Madame **Martine HAMELOT MARIE**, directrice du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin,

**DECIDE :**

**Article 1**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame **Delphine ROUSSELET**, directrice adjointe
- Madame **Sandrine ROCHER**, directrice de détention
- Monsieur **Pascal DUPIRE**, directeur de détention
- Madame **Florence BOULET**, directrice du CNE

- Monsieur Farid ALLAL, lieutenant
- Monsieur Bruno BUTSTRAEN, lieutenant
- Monsieur François CHEVAILLER, lieutenant
- Madame Isabelle DELEBARRE, lieutenant
- Monsieur Jérôme FREYTEL, capitaine
- Monsieur Thierry HIBON, lieutenant
- Monsieur Abdou KROUCHI, lieutenant adjoint au chef de détention
- Monsieur Patrick MAISNIL, lieutenant
- Madame Sophie MENCIK, lieutenant
- Monsieur Timothy N'JO, capitaine
- Madame Sylvie POINTIER, lieutenant
- Madame Magaly SELLIEZ, lieutenant
- Monsieur Jean-Marc SEYNAEVE, lieutenant
- Madame Sylvie T'JOEN, capitaine chef de détention

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Christine ALLAIRE, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Monsieur Joël BAROUX, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Jean-Michel BECQUART, major</li> <li>- Monsieur Frédéric BOGAERT, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Guillaume BOTTE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Sébastien BOURDON, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Olivier CAMPAGNE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Marc CHAMBRIN, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Olivier CLERCQ, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Ludovic COYOT, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Patrick CYS, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Ludovic DECAMPS, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Benoît DEBOUVRY, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Vincent DECALUWE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Abel DELACRESSONNIERE, major</li> <li>- Monsieur Eugène DELANNOY, major</li> <li>- Monsieur Sébastien DEMAZURE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Etienne DOBREMETS, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Sylvain DUTHOIS, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Arnaud GANDOLA, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Laurent GILLION, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Grégory GOUILLARD, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Sébastien GREVIN, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Madame Sandrine HAINEZ, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Monsieur Eric HENIN, 1<sup>er</sup> surveillant</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Maxime HURET, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Amar KADOUM, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Mickael KWATEROWSKI, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Mustapha LALOU, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Dominique LEIGNEL, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Philippe LEGRAND, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Maurad MAENHAUT, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Tony MALARME, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Madame Anne MENGUY, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Madame Céline MOMERENCY, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Monsieur Frédéric PAMAR, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Claude PANNEQUIN, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Giuseppe PARELLO, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Olivier PUISSANT, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Sébastien PRATO, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Christophe PRUVOST, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Jérôme QUATTROCIOCCI, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Pascal RINGOT, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Johan SANTRAINE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Arnaud SCHADE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Sami SOUISSI, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Madame Zoubida TOUIRSI, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Monsieur Jean-Christophe VALLART, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Madame Fabienne VALLART, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Madame Isabelle WOSIAK, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> </ul> |
|--|---|

dans le cadre de leurs attributions respectives

aux fins :

- de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue.

**Article 2**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame **Delphine ROUSSELET**, directrice adjointe
  - Madame **Sandrine ROCHER**, directrice de détention,
  - Monsieur **Pascal DUPIRE**, directeur de détention,
  - Madame **Florence BOULET**, directrice du CNE
  
  - Monsieur Farid ALLAL, lieutenant
  - Monsieur Bruno BUTSTRAEN, lieutenant
  - Monsieur François CHEVAILLER, lieutenant
  - Madame Isabelle DELEBARRE, lieutenant
  - Monsieur Jérôme FREYTEL, capitaine
  - Monsieur Thierry HIBON, lieutenant
  - Monsieur Abdou KROUCHI, lieutenant adjoint au chef de détention
  - Monsieur Patrick MAISNIL, lieutenant
  - Madame Sophie MENCIK, lieutenant
  - Monsieur Timothy N'JO, capitaine
  - Madame Sylvie POINTIER, lieutenant
  - Madame Magaly SELLIEZ, lieutenant
  - Monsieur Jean-Marc SEYNAEVE, lieutenant
  - Madame Sylvie T'JOEN, capitaine chef de détention
- dans le cadre de leurs attributions respectives

aux fins :

- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues.

**Article 3**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame **Delphine ROUSSELET**, directrice adjointe
  - Madame **Sandrine ROCHER**, directrice de détention,
  - Monsieur **Pascal DUPIRE**, directeur de détention,
  - Madame **Florence BOULET**, directrice du CNE
  
  - Monsieur Abdou KROUCHI, lieutenant adjoint au chef de détention
  - Madame Sylvie T'JOEN, capitaine chef de détention
- dans le cadre de leurs attributions respectives

aux fins :

- présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline.

**Article 4**

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée.

A Sequedin, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La directrice,

Martine HAMELOT-MARIE

**Diffusion**

- intéressés
- DISP Lille
- Pour publication au recueil départemental des actes administratifs (Préfecture de Lille)



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014335-0073**

**signé par**  
**Martine HAMELOT- MARIE, directrice du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin**

**le 01 Décembre 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie**  
**Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Décision portant délégation de signature

## MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES  
DU NORD /PAS-de-CALAIS, HAUTE-NORMANDIE, PICARDIE

## CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE LOOS SEQUEDIN

## DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-6-24, R.57-7-79, D93 et D278,  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 Octobre 2014 nommant Madame Martine HAMELOT MARIE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin,

Madame **Martine HAMELOT MARIE**, directrice du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin,

## DECIDE :

## Article 1

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Madame **Delphine ROUSSELET**, directrice adjointe
- Madame **Sandrine ROCHER**, directrice de détention
- Monsieur **Pascal DUPIRE**, directeur de détention
- Madame **Florence BOULET**, directrice du CNE

- Madame Geneviève DOLATA, DPIP adjointe du CNE
- Monsieur Michel BARBASTE, attaché
- Madame Catherine LEPOT, attaché

- Monsieur Farid ALLAL, lieutenant
- Monsieur Bruno BUTSTRAEN, lieutenant
- Monsieur François CHEVAILLER, lieutenant
- Madame Isabelle DELEBARRE, lieutenant
- Monsieur Jérôme FREYTEL, capitaine
- Monsieur Thierry HIBON, lieutenant
- Monsieur Abdou KROUCHI, lieutenant adjoint au chef de détention
- Monsieur Patrick MAISNIL, lieutenant
- Madame Sophie MENCIK, lieutenant
- Monsieur Timothy N'JO, capitaine
- Madame Sylvie POINTIER, lieutenant
- Madame Magaly SELLIEZ, lieutenant
- Monsieur Jean-Marc SEYNAEVE, lieutenant
- Madame Sylvie T'JOEN, capitaine chef de détention

- Madame Christine ALLAIRE, 1<sup>ère</sup> surveillante
- Monsieur Joël BAROUX, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Jean-Michel BECQUART, major
- Monsieur Frédéric BOGAERT, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Guillaume BOTTE, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Sébastien BOURDON, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Olivier CAMPAGNE, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Marc CHAMBRIN, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Olivier CLERCQ, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Ludovic COYOT, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Patrick CYS, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Ludovic DECAMPS, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Benoît DEBOUVRY, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Vincent DECALUWE, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Abel DELACRESSONNIERE, major
- Monsieur Eugène DELANNOY, major
- Monsieur Sébastien DEMAZURE, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Etienne DOBREMETS, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Sylvain DUTHOIS, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Arnaud GANDOLA, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Laurent GILLION, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Grégory GOUILLARD, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Sébastien GREVIN, 1<sup>er</sup> surveillant
- Madame Sandrine HAINEZ, 1<sup>ère</sup> surveillante

- Monsieur Eric HENIN, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Maxime HURET, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Amar KADOUM, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Mickael KWATEROWSKI, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Mustapha LALOU, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Dominique LEIGNEL, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Philippe LEGRAND, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Maurad MAENHAUT, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Tony MALARME, 1<sup>er</sup> surveillant
- Madame Anne MENGUY, 1<sup>ère</sup> surveillante
- Madame Céline MOMERENCY, 1<sup>ère</sup> surveillante
- Monsieur Frédéric PAMAR, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Claude PANNEQUIN, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Giuseppe PARELLO, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Olivier PUISSANT, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Sébastien PRATO, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Christophe PRUVOST, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Jérôme QUATTROCIOCCI, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Pascal RINGOT, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Johan SANTRAINE, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Arnaud SCHADE, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Sami SOUISSI, 1<sup>er</sup> surveillant
- Madame Zoubida TOUIRSI, 1<sup>ère</sup> surveillante
- Monsieur Jean-Christophe VALLART, 1<sup>er</sup> surveillant

dans le cadre de leurs attributions respectives

aux fins :

- de décider des mesures d'affectation des personnes détenues en cellule ;
- de retirer à une personne détenue pour des raisons de sécurité, des médicaments, matériels et appareils médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion ;
- de décider de procéder à la fouille des personnes détenues ;
- de décider de l'utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue ;
- de mettre en œuvre des mesures de contrôle, pour des raisons de sécurité, des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire.

**Article 2**

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée.

A Sequedin, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La directrice,

Martine HAMELOT MARIE



**Diffusion**

- intéressés
- DISP Lille
- Pour publication au recueil départemental des actes administratifs (Préfecture de Lille)



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014335-0074**

**signé par**  
**Martine HAMELOT- MARIE, directrice du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin**

**le 01 Décembre 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie**  
**Centre Pénitentiaire de Lille- Loos- Sequedin**

Décision récapitulative portant délégation de  
signature

## MINISTERE DE LA JUSTICE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES  
DU NORD /PAS-de-CALAIS, HAUTE-NORMANDIE, PICARDIE

## CENTRE PENITENTIAIRE DE LILLE LOOS SEQUEDIN

DECISION RECAPITULATIVE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
(tableau en annexe)

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-6-24 et R.57-7-5

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 29 Octobre 2014 nommant Madame Martine HAMELOT MARIE en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin,

Madame **Martine HAMELOT MARIE**, directrice du centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin,

**Donne délégation pour les décisions individuelles visées au tableau en pièce jointe :**

**article 1**

pour les directeurs des services pénitentiaires à :

- Madame **Delphine ROUSSELET**, directrice adjointe
- Madame **Sandrine ROCHER**, directrice de détention
- Monsieur **Pascal DUPIRE**, directeur de détention
- Madame **Florence BOULET**, directrice du CNE

**article 2**

pour les autres personnels de catégorie A à :

- Madame **Geneviève DOLATA**, DPIP adjointe du CNE
- Monsieur **Michel BARBASTE**, attaché
- Madame **Catherine LEPOT**, attaché

**article 3**

pour le chef de détention et l'adjoint au chef de détention à :

- Monsieur **Abdou KROUCHI**, lieutenant adjoint au chef de détention
- Madame **Sylvie T'JOEN**, capitaine chef de détention

**article 4**

pour l'officier CNE à :

- Monsieur **Thierry HIBON**

**article 5**

pour les officiers à :

- Monsieur **Farid ALLAL**, lieutenant
- Monsieur **Bruno BUTSTRAEN**, lieutenant
- Monsieur **François CHEVAILLER**, lieutenant
- Madame **Isabelle DELEBARRE**, lieutenant
- Monsieur **Jérôme FREYTEL**, capitaine
- Monsieur **Patrick MAISNIL**, lieutenant



- Madame Sophie MENCİK, lieutenant
- Monsieur Timothy N'JO, capitaine
- Madame Sylvie POINTIER, lieutenant
- Madame Magaly SELLIEZ, lieutenant
- Monsieur Jean-Marc SEYNAEVE, lieutenant

## article 6

pour les majors et 1ers surveillants à :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame Christine ALLAIRE, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Monsieur Joël BAROUX, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Jean-Michel BECQUART, major</li> <li>- Monsieur Frédéric BOGAERT, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Guillaume BOTTE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Sébastien BOURDON, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Olivier CAMPAGNE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Marc CHAMBRIN, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Olivier CLERCQ, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Ludovic COYOT, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Patrick CYS, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Ludovic DECAMPS, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Benoît DEBOUVRY, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Vincent DECALUWE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Abel DELACRESSONNIERE, major</li> <li>- Monsieur Eugène DELANNOY, major</li> <li>- Monsieur Sébastien DEMAZURE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Etienne DOBREMETS, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Sylvain DUTHOIS, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Arnaud GANDOLA, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Laurent GILLION, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Grégory GOUILLARD, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Sébastien GREVIN, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Madame Sandrine HAINEZ, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Monsieur Eric HENIN, 1<sup>er</sup> surveillant</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur Maxime HURET, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Amar KADOUUM, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Mickael KWATEROWSKI, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Mustapha LALOUI, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Dominique LEIGNEL, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Philippe LEGRAND, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Maurad MAENHAUT, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Tony MALARME, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Madame Anne MENGUY, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Madame Céline MOMERENCY, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Monsieur Frédéric PAMAR, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Claude PANNEQUIN, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Giuseppe PARELLO, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Olivier PUISSANT, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Sébastien PRATO, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Christophe PRUVOST, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Jérôme QUATTROCIOCCHI, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Pascal RINGOT, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Johan SANTRAINE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Arnaud SCHADE, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Monsieur Sami SOUSSI, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Madame Zoubida TOURSI, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Monsieur Jean-Christophe VALLART, 1<sup>er</sup> surveillant</li> <li>- Madame Fabienne VALLART, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> <li>- Madame Isabelle WOSIAK, 1<sup>ère</sup> surveillante</li> </ul> |
|--|--|

## article 7

Toute décision antérieure de délégation de signature est abrogée.

A Sequedin, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La directrice

Martine HAMELOT-MARIE

### Diffusion

- intéressés
- DISP Lille
- Pour publication au recueil départemental des actes administratifs (Préfecture de Lille)

Martine HAMELOT-MARIÉ, directrice du Centre pénitentiaire de Lille Loos Sequedin  
 donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)  
 aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Décisions administratives individuelles		Source : Code de procédure pénale	DSP	Autres personnels catégorie A	Chef de détention et adjoint	Officier CNE	Officiers	Majors et premiers surveillants
<b>Organisation de l'établissement</b>								
Recueil de l'avis des personnels pour la rédaction du règlement intérieur	R57-6-18	X	X	X	X	X	X	X
Information du DI et du JAP à l'occasion de la suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue en raison de sa personnalité	D94	X						
Demande d'enquête par le SPIP pour compléter un dossier d'orientation	D79	X						
Présence de la commission pluridisciplinaire unique	D90 à D92	X	X	X	X			
Désignation des membres de la commission pluridisciplinaire unique	D90	X						
Organisation de réunions de synthèse afin de coordonner l'action des différents personnels et de faciliter l'échange d'informations sur les modalités d'application des régimes de détention	D216-1	X						
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D276	X	X	X	X	X	X	X
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>								
Autorisation d'accès et de visite à l'établissement	R57-6-24 et D277	X	X	X	X			
Mise en œuvre des mesures de contrôle pour des raisons de sécurité des personnes accédant à l'établissement pénitentiaire	R57-6-24 D278	X	X	X	X	X	X	X
Usage de la force et des armes	R57-7-83 R57-7-84 D267	X	X	X	X	X	X	X
Mesures d'affectation de personnes détenues en cellule	R57-6-24 D93	X	X	X	X	X	X	X
Affectation des personnes détenues malades dans les cellules situées à proximité de l'unité sanitaire	D370	X	X	X	X	X	X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue	D94	X	X		X	X	X	X
Organisation des rondes après le coucher et au cours de la nuit	D272	X	X		X	X		
Réintégration immédiate en cas d'urgence de personnes condamnées se trouvant à l'extérieur	D124	X	X	X				
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R.57-7-79	X	X	X	X	X	X	X
Saisie du procureur pour investigations corporelles par un médecin lorsqu'une personne détenue est soupçonnée d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 57-7-82	X	X					
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu	R57-6-24	X	X	X	X	X	X	X
Décisions portant sur les transfèrements, les sorties et les extractions, ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements	D292 à D294, D299,	X	X	X	X	X	X	X

	D308, D310								
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareils médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	R57-6-24	X	X	X	X	X	X	X	X
Appel aux forces de l'ordre quand la gravité et l'ampleur d'un incident survenu dans l'établissement ne permettent pas d'assurer l'ordre et la sécurité	D266	X	X	X	X	X	X	X	X
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	D449	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Discipline</b>									
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement	R.57-7-18	X	X	X	X	X	X	X	X
Engagement des poursuites disciplinaires	R.57-7-15	X	X	X	X	X	X	X	X
Présence de la commission de discipline	R.57-7-6	X	X	X	X	X	X	X	X
Désignation des membres assesses de la commission de discipline	R.57-7-8	X	X	X	X	X	X	X	X
Etablissement d'un tableau de roulement désignant pour une période déterminée les assesses extérieurs appelés à siéger en commission de discipline	R.57-7-12	X	X	X	X	X	X	X	X
Prononcé des sanctions disciplinaires	R.57-7-7	X	X	X	X	X	X	X	X
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires	R.57-7-54 à R.57-7-59	X	X	X	X	X	X	X	X
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions	R.57-7-60	X	X	X	X	X	X	X	X
Suspension de l'agrément d'un mandataire	R.57-6-16	X	X	X	X	X	X	X	X
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-25	X	X	X	X	X	X	X	X
Représentation du chef d'établissement à la commission d'application des peines-rapport à cette commission des sanctions de confinement en cellule ordinaire et de placement en cellule disciplinaire	D49-28 R.57-7-28 et R57-7-29	X	X	X	X	X	X	X	X
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesses extérieur appelé à siéger en commission de discipline	D250	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Isolement</b>									
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R.57-7-64	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R.57-7-62	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement	R.57-7-62	X	X	X	X	X	X	X	X
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R.57-7-64	X	X	X	X	X	X	X	X
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R.57-7-64 ; R.57-7-70	X	X	X	X	X	X	X	X
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R.57-7-67 ; R.57-7-70	X	X	X	X	X	X	X	X

Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R.57-7-65	X					
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R.57-7-66 ; R.57-7-70	X					
Levée de la mesure d'isolement	R.57-7-72 ; R.57-7-76	X					

### Activité, travail, formation

Affectation des personnes détenues au service général de l'établissement	D433-3	X	X	X	X	X	X
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D432-3	X					
Déclassement d'un emploi en cas d'incompétence ou suspension en cas d'inadaptation à l'emploi d'une personne détenue	D432-4	X	X	X	X	X	X
Signature de l'acte d'engagement préalablement à l'exercice d'une activité professionnelle par une personne détenue	R.57-9-2	X	X	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle	R.57-7-22	X	X	X	X	X	X
Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour les décisions individuelles défavorables à la personne détenue, à l'exception des décisions intervenant en matière disciplinaire ou en matière d'isolement	R57-6-8 et R57-6-9	X	X	X	X	X	X
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre de la procédure contradictoire)	D459-3	X	X	X	X	X	X
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale	D436-2	X					
Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D436-3	X					
Détermination des actions de formation professionnelle au profit de la population pénale	D438	X					
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les personnes détenues	D446	X					
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D446	X	X	X	X	X	X
Autorisation pour les personnes détenues de participer à des activités collectives ou à des jeux excluant toute idée de gain, sous le contrôle du personnel de surveillance	D447	X	X	X	X	X	X
Programmation des activités sportives de l'établissement	D459-1	X					

### Gestion des comptes nominatifs

Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir sont autorisées à détenir	D122	X					
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif	D330	X					
Retenue sur part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation des dommages matériels causés	D332	X					
Fixation des prix pratiqués en cantine	D344	X	X				

Attribution de l'aide aux personnes détenues indigentes	D347-1	X				X		
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	D395	X						
Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille des sommes figurant sur leur part disponible	D421	X						
Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	D422	X						
<b>Relations avec l'extérieur</b>								
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention	D274	X				X		
Délivrance, refus, suspension ou retrait des permis de visite des condamnés	R.57-6-5, R57-8-10, D403 et D411	X						
Surseoir au droit de visite dans les cas prévus par l'article	R57-8-11	X		X		X	X	X
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R57-8-12	X						
Autorisation pour une personne détenue et son visiteur de s'exprimer dans une langue étrangère	R57-8-15	X						
Réception et envoi d'objets par les personnes détenues	D430 et D431	X				X		
Accès des personnes détenues aux publications écrites et audiovisuelles – réception ou envoi vers l'extérieur de publications écrites et audiovisuelles par les personnes détenues	D443 et D443-2	X						
Décision de retenir une correspondance, tant reçue qu'expédiée, et notification à la personne détenue dans un délai de trois jours-information CAP ou magistrat saisi du dossier de la procédure	R. 57-8-19	X						
Interdiction pour des condamnés de correspondre avec des personnes autres que leur conjoint ou leur famille	D414	X						
Autorisation, refus, suspension ou retrait de l'accès au téléphone pour les personnes condamnées	R57-8-23 et D419-1	X						
Interdiction d'accès à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues	R.57-9-8	X		X				
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D473	X						
Détermination des jours et horaires de visite pour les visiteurs de prison	D476	X						
Information de la famille en cas de décès, maladie mettant ses jours en danger, accident grave ou placement dans un hôpital psychiatrique d'une personne détenue, ainsi que le cas échéant, le conseil, l'aumônier et le visiteur de prison qui suivent cette personne détenue	D427	X		X				
<b>Culte</b>								
Détermination des jours et horaires des offices en liaison avec les aumôniers	R. 57-9-5	X						
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices	D439-4	X						
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues placées en cellule disciplinaire	R57-9-6	X				X		

Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité ou au bon ordre de l'établissement

R57-9-7

X

**Relations avec les partenaires du service public pénitentiaire**

Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D388	X	X		
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D389	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D390	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D390-1	X			

**Divers**

Opposition à l'aide d'un aidant par une personne détenue selon les prescriptions de l'article	R57-8-6	X			
Information des personnes détenues et recueil de leurs observations et suggestions	D258-1	X	X	X	X
Autorisation d'acquisition de matériel informatique par les personnes détenues	D449-1	X			
Certification conforme de copie de pièces et légalisation de signature	D154	X	X		
Habilitation des agents du greffe afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée par la personne libérée	706-53-7	X	X	X	X
Modification sur autorisation du JAP des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement à l'extérieur et permission de sortir	712-8 D147-30	X	X	X	
Modification sur autorisation du juge d'instruction des horaires de l'ARSE	D32-37	X	X		

Fait à Sequeudin, le 01/12/2014

La directrice,

Martine HAMELOT-MARIE



